



Office de l'exécution judiciaire
Prison régionale de Berne

Genfergasse 22
3011 Berne
+41 31 636 10 11 (Téléphone)
+41 31 636 10 22 (Télécopie)
www.be.ch/oej
regionalgefaengnis-bern@be.ch

Prison régionale de Berne, Genfergasse 22, 3011 Berne

Le 25 janvier 2024

Notice pour les visites officielles à la Prison régionale de Berne

Madame, Monsieur,

Nous vous souhaitons la bienvenue à la Prison régionale de Berne. Pour que votre visite officielle se déroule sans accroc, nous vous invitons à prendre connaissance des informations ci-après.

Cette notice est uniquement valable pour des visites officielles.

Généralités

Tout visiteur doit présenter un document d'identité valable (passeport, carte d'identité ou permis de conduire avec photo). Les photocopies ne sont pas acceptées.

Les personnes en **détention avant jugement et en arrêt de sécurité** sont soumises à des dispositions légales supplémentaires. Pour leur rendre visite, vous aurez besoin, en plus du document d'identité, d'une autorisation ou d'un acte d'institution émis par l'autorité compétente (Ministère public, tribunal).

- Tous les visiteurs doivent passer à travers un détecteur de métaux. L'absence d'objets interdits dans les vestes, malles, etc. est contrôlée par radioscopie.
- Les téléphones portables, appareils photo, sacs à main, clés, etc. doivent être consignés dans un casier avant la visite conformément aux instructions du personnel de sécurité.
- Les animaux ne sont pas admis pendant la visite.
- Les visites ont généralement lieu dans les salles prévues à cet effet.

Notre personnel se tient à votre disposition pour toute question.

Inscription

Veillez annoncer votre visite au 031 636 10 11.

Horaires des visites officielles

Jours ouvrables, de 7 h à 12 h et de 13 h à 18 h

- Aucune visite n'a lieu pendant les jours fériés officiels.
- La durée des visites n'est pas limitée.
- Des salles adaptées sont disponibles pour les visites.

Remise de marchandises et de cadeaux

Les marchandises et cadeaux destinés aux détenus peuvent être déposés les jours ouvrables entre 8 h et 17 h, le week-end et les jours fériés entre 8 h et 16 h. Ils doivent être confiés au personnel de contrôle avant la visite. Les visiteurs ne peuvent pas remettre de marchandises directement à un détenu. Les cadeaux sont contrôlés par notre personnel et transmis à leur destinataire dans les meilleurs délais.

La quantité de marchandises ne peut pas excéder trois kilogrammes par mois, emballages inclus. Trois kilogrammes supplémentaires sont autorisés à Noël, à Pâques et pendant le mois où le détenu fête son anniversaire. Les marchandises doivent se trouver dans leur **emballage d'origine non ouvert**. La limite de poids est calculée par détenu et non par visiteur ou par expéditeur. Les articles d'hygiène, les vêtements, le linge, les articles de lecture et les produits du tabac ne sont soumis à aucune restriction de quantité ou de poids.

Les marchandises suivantes ne sont pas admises:

Denrées alimentaires

- Boissons, liquides, sirop, confiture
- Denrées périssables et légumes
- Œufs, viande fraîche, viande, lait et produits laitiers (beurre, glaces, yogourt, etc.)
- Lait en poudre et produits contenant du lait en poudre.
- Tous les aliments qui doivent être conservés au froid selon le fabricant.
- Nourriture de fast-food (pizzas, kebabs, hamburgers, poulet, etc.)
- Produits de boulangerie vendus en vrac (pain, petits pains, pâtisseries, etc.)
- Noix avec coque, chewing-gums
- Denrées alimentaires faites maison
- Mets à réchauffer ou à cuire (soupes instantanées, etc.)

Matériaux d'emballage

- Conserves (boîtes, pots, tubes, etc.)
- Aérosols (tout récipient sous pression)
- Emballages contenant du fer-blanc (Pringles, tabac en pot, etc.)
- Emballages en verre (bouteilles, etc.)

Armes ou objets analogues

- Outils, bougies

Appareils électroniques

- Appareils électriques ou électroniques, supports de données
(Exceptions: Brosse à dents électriques et tondeuses)

Stupéfiants

- Drogues, médicaments et épices
- Boissons contenant de l'alcool
- Produits pour fumeurs contenant du CBD

Autres

- Cartes téléphoniques
- Tous types de fleurs et plantes (Exception: fleurs coupées)
- Médias pornographiques, sexistes, racistes ou faisant l'apologie de la violence

Cette liste tient lieu d'exemple et n'est pas exhaustive.

Les paquets et les cadeaux qui enfreignent cette règle sont refusés, renvoyés à leur expéditeur contre paiement ou détruits.

Kiosque interne

Vous pouvez également, au lieu d'apporter des marchandises, verser des montants en espèces à l'accueil au nom du détenu, contre quittance. Nous vous recommandons de faire usage de cette possibilité. Les montants versés sont immédiatement crédités sur le compte du détenu.

Le kiosque permet aux détenus d'acheter des marchandises, telles que des denrées alimentaires, des boissons, des articles d'hygiène, des produits du tabac, des crédits de téléphone, etc.

L'assortiment est régulièrement adapté aux besoins des détenus.

Adresse / contact

Prénom et nom de la personne détenue

Prison régionale de Berne
Genfergasse 22
3011 Berne

Téléphone: 031 636 10 11

Télécopie: 031 636 10 22

Courriel: regionalgefaengnis-bern@be.ch

Site web: www.be.ch/oelj

Important: nous ne pouvons pas transmettre d'appels téléphoniques aux détenus.

Protection des données: nous ne fournissons pas de renseignements sur les détenus.

Coordonnées bancaires: Prison régionale de Berne, Genfergasse 22, 3011 Berne
Compte: 45-254621-9 / IBAN: CH30 0900 0000 4525 4621 9

Motif: Prénom et nom de bénéficiaire

Pour les transferts de l'étranger, les informations suivantes doivent également être fournies:

BIC (SWIFT-Code): POFICHBEXXX

Adresse: PostFinance AG, Mingerstrasse 20, 3030 Bern, Switzerland

Bases légales

- Code de procédure pénale suisse (CPP)
- Loi sur l'exécution judiciaire (LEJ)
- Ordonnance sur l'exécution judiciaire du canton de Berne (OEJ)
- Règlement des prisons régionales du canton de Berne

Prison régionale de Berne

Direction